

# GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

---

DFS

**Numéro:** 13.174

**Date:** 4 novembre 2013, 10h49

**Type de proposition:** Interpellation

**Auteur-e-s:** Jean-Claude Guyot

**Titre:** Quel subventionnement pour des foyers de jours privés?

Les chiffres nous le rappellent quotidiennement: notre population vieillit.

Au-delà de ce constat une autre réalité: les besoins en aide médico-sociale vont prendre l'ascenseur avec comme toile de fond des budgets toujours plus difficiles à élaborer.

Le rapport 12.013 "Planification medico-sociale" accepté l'année dernière par notre parlement nous a rendu attentifs à ce phénomène. Ce rapport explique d'ailleurs clairement les enjeux qui nous attendent dans la prise en charge des personnes âgées atteintes dans leur santé. Plusieurs objectifs ou intentions balisent ce rapport dont celui de retarder au maximum l'entrée des personnes en EMS et par conséquent de les maintenir le plus longtemps possible à domicile. Entre ces deux solutions, il y a des étapes intermédiaires telles que l'accueil de jour ou l'appartement protégé. Aujourd'hui notre canton est en grand déficit de places dans le secteur des appartements protégés ou de l'accueil de jour. Un peu plus d'une année s'est écoulée depuis l'acceptation du rapport 12.013. Au vu de l'ampleur de la tâche nous comprenons que les premières propositions ou démarches ne soient pas encore opérationnelles. Nous savons que le Conseil d'Etat a pris le dossier en main en nommant un chef de projet. Cela ne nous empêche pas de constater que quotidiennement des familles, des personnes âgées sont confrontées à cette problématique. Le canton n'a aujourd'hui pas les infrastructures, privées ou étatiques, nécessaires pour répondre à toutes les demandes.

Aujourd'hui nous constatons que des structures d'accueil non étatiques ont été mises en place telle que l'Esprit de famille à La Chaux-de-Fonds. L'Esprit de famille vise à prolonger et favoriser le maintien à domicile de personnes souffrant de troubles de la mémoire de type Alzheimer. C'est un foyer de jour qui propose un accueil de 9h00 à 16h30. Un foyer de jour n'est pas reconnu fournisseur de prestations à l'inverse d'un EMS. De ce fait l'Esprit de famille ne bénéficie d'aucune aide ni par les assurances ni par les collectivités publiques. Son financement est assuré par la participation des patients et par des fonds privés.

Cette structure joue un rôle important dans le puzzle de l'accueil au même titre que les structures de l'Etat qui elles bénéficient de subventions de l'Etat. La qualité du travail est reconnue.

Dès lors nous interpellons le Conseil d'Etat pour qu'il propose des solutions d'aides à l'Esprit de famille de même qu'aux structures semblables existantes sur le territoire cantonal.

*Signataire-s*

GUYOT	Jean-Claude
STEINER	Pierre-André
CARRARD	Fabien

CLERC-BIRAMBEAU	Annie
OBRIST	André
NATER	Florence
FALLET	Mary-Claude
TULLII-BOLLE	Marie-Pierre
STEUDLER	Jean-Bernard
JEANDROZ	Françoise
GUILLAUME-GENTIL	Marianne
GYGER	Jean-Louis
HOSTETTLER	Christian
HOULMANN	Alexandre
ROBERT-GRANDPIERRE	Etienne
SUNIER	Yann